



**Syndicat National Alliance
des Personnels Administratifs Techniques
Scientifiques et Infirmiers**
Tél : 01.55.34.33.20
Email : snapatsi@cegetel.net
Site internet : <http://snapatsi75.free.fr>

BULLETIN N° 66 - MAI 2008

CONGRES NATIONAL SNAPATSI

L'année 2008 est une année importante puisqu'à l'issue des congrès régionaux, se tiendra notre congrès national à l'Ecole Nationale de Police de DRAVEIL les 23, 24 et 25 juin 2008.

Alliance SNAPATSI ne choisit pas au hasard ses lieux de congrès. En effet, après Gif sur Yvette, c'est le tour de Draveil, parce que ce sont des lieux dévolus à la formation des personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques que nous représentons avant tout. Il était normal que nous appréhendions au mieux leur lieu de vie pendant quelques jours.

En effet, les statuts régissant notre organisation syndicale prévoient la tenue d'un congrès national tous les trois ans. Le congrès national est le moment où les nouveaux membres du bureau national sont élus : secrétaire général, secrétaire général-adjoint, trésorier, trésorier-adjoint, secrétaires nationaux pour vos corps réciproques (administratifs, techniques et scientifiques) membres des commissions internes au syndicat (commission de contrôle et commission des conflits).

Le secrétaire général, le secrétaire général adjoint, le trésorier national, le trésorier national adjoint et les membres des commissions seront élus par les participants au congrès représentant vos différentes régions et vous représentant.

Quant aux secrétaires nationaux, ils seront élus par vous, adhérent. Le vote se fera uniquement par correspondance à l'aide du matériel qui vous sera adressé. Les bulletins de vote seront dépouillés lors du congrès.

Voter, c'est participer activement à la vie syndicale ! Adhérent, nous comptons sur votre implication !

EDITION SNAPATSI
52, rue de Dunkerque 75009 PARIS
Directeur publication: MC. HARDY
Rédacteur en chef : N.MAKARSKI

QUELLE PLACE POUR LE PERSONNELS FEMININ EN CRS ?

Alors que nos écoles de Police sont extrêmement bien structurées afin d'accueillir les personnels féminins dans leurs services, il n'en est pas de même pour toutes les directions d'emploi. Il est vrai que cela ne fait que 15 ans que la mixité en personnels est effective et croissante en CRS. Nos écoles, pour les avoir visitées, ont pris en charge ces besoins structurels (vestiaires, sanitaires séparés etc....) depuis fort longtemps. ALLIANCE SNAPATSI est un syndicat représentatif mixte et rappelle que nos délégués hommes/femmes oeuvrent également pour tous ! Mais il semblerait qu'en Compagnies Républicaines de Sécurité, les aménagements indispensables à l'accueil des personnels féminins ne soient toujours pas à l'ordre du jour ! Je tiens à rappeler qu'aujourd'hui cette mixité hommes/femmes atteint presque un équilibre en personnels techniques quantitatif parfait dans nos structures et que lorsque l'on recrute des dames, on doit pouvoir les accueillir dignement. La société évolue et les mentalités se doivent de le faire aussi et partout. Il est donc grand temps que nos personnels féminins soient à résidence comme en DP attributaires de locaux, sanitaires et vestiaires séparés sans que cela ne soit ressenti comme une tolérance mais bien un droit ! Merci mesdames pour votre patience et votre ouverture d'esprit !!!

Valérie RAPHANEL (CRS 44 Joigny)

DATES CAPN

- | | | |
|--------------|----------------------------|--------------------------|
| • 3 juin | adjoints administratifs | mutations |
| • 4 juin | adjoints techniques | mutations |
| • 13 juin | adjoints administratifs | mutations (fusion RG-ST) |
| • 16 juin | secrétaires administratifs | mutations (fusion RG-ST) |
| • 2 octobre | secrétaires administratifs | avancements |
| • 23 octobre | adjoints administratifs | avancements |

LE SNAPATSI DENONCE LES MESURETTES D'AUGMENTATION DU SMIC

Une fois de plus la revalorisation du SMIC ne va concerner que les premiers échelons des salaires. En ajustant le montant minimum de traitement de la Fonction Publique, les 3 premiers échelons d'adjoint administratif de 2ème classe et d'adjoint technique de 2ème classe, les 2 premiers échelons d'adjoint administratif de 1ère classe et d'adjoint technique de 1ère classe, le 1er échelon d'ASPTS ont été ainsi portés à l'indice majoré 288. Tous les ans l'augmentation du SMIC n'a que pour seul effet de « tasser » les grilles des salaires laissant la majorité des personnels avec une perte sèche de leur pouvoir d'achat !

Alliance SNAPATSI ne peut se contenter de telles mesurette et revendique la refonte totale des grilles avec une revalorisation substantielle des indices.

LA GESTION DU PERSONNEL SCIENTIFIQUE EN SECURITE PUBLIQUE

Alors que la Sécurité Publique est la direction d'emploi qui possède le plus grand nombre de personnels scientifiques, elle est aussi la plus génératrice de dysfonctionnements en ce qui concerne la gestion de ces personnels !

En effet, vous avez été ces derniers temps nombreux à nous expliquer les situations difficiles auxquelles vous étiez confrontés dans les SLPT, qui manquent cruellement de personnels ! il n'est malheureusement plus rare de voir des SLPT à 2 personnes avec tous les problèmes que cela engendre pour le quotidien, et les astreintes ! Ces mêmes astreintes devenant souvent départementales avec des zones géographiques importantes à couvrir.

Ces situations sont inadmissibles ! Elles sont la conséquence en CAP locales d'une mauvaise gestion des mutations ; il n'est pas rare en effet de rencontrer des représentants de la Sécurité Publique en local, qui ne connaissent pas le corps des ASPTS !!

Que dire de ces DDSF qui se mettent à moduler les compléments spécifiques sur des critères plus que subjectifs !(nombre de traces révélées et identifiées, charismes des fonctionnaires..etc)

La Direction Centrale semble absente ! Nous avons vraiment l'impression que les DDSF sont les seuls maîtres à bord !

La politique de la Direction Centrale en matière de personnels scientifiques est critiquable elle aussi. Prenons pour exemple le concours de techniciens en cours, et la décision de la SP de recruter des techniciens en spécialité chimie en externe ! La spécialité de prédilection des techniciens en SLPT est l'identité judiciaire ! Nous nous sommes battus à l'époque pour que cette spécialité existe et soit reconnue ! Pourquoi recruter des chimistes, de surcroît en concours externe pour des postes de chefs de SLPT, alors qu'il y a quelques mois, la direction Centrale de la SP envisageait de recruter des ingénieurs en grand nombre, en spécialité Identité Judiciaire. La DCSP a-t-elle penser à ces futurs collègues techniciens chimistes qui avant même d'être recrutés ont déjà leur déroulement de carrière compromis dans leur direction d'emploi d'origine !

ALLIANCE SNAPATSI va s'adresser dans les prochains jours à la DCSP afin d'exprimer son inquiétude et son mécontentement quant à la gestion des personnels scientifiques en Sécurité Publique !

UN COURRIER A NOTRE MINISTRE

Courant avril nous avons saisi notre ministre afin de lui manifester notre inquiétude suite à ses propos tenus sur la Police scientifique dans le Figaro daté du 22 février 2008.

Nous nous félicitons que Mme ALLIOT MARIE mette la Police Scientifique au premier rang de ses priorités ! Mais elle poursuivait l'interview en annonçant : « **Je veux créer une filière pour les policiers et gendarmes spécialisés qui leur permettra de faire tout ou partie de leur carrière dans la PTS** ».

Ces propos méritent explication, car ils ont suscité une certaine inquiétude sur notre avenir, et la pérennité du corps des scientifiques dans la police.

Nous n'avons à ce jour pas obtenu de réponses de notre ministre. Affaire à suivre ...

**FONCTIONS
PUBLIQUES**

DIALOGUE SOCIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Les Fonctions Publiques-CGC ont décidé de signer le relevé de conclusions relatif au dialogue social dans les Fonctions Publiques. Les Fonctions Publiques-CGC rejettent en revanche comme l'ensemble des organisations syndicales le volet relatif aux CAP pour lequel il reste encore à faire une négociation spécifique.

L'accord sur le dialogue social inscrit les élections en CTP comme les élections de représentativité dans la Fonction Publique, et non plus les CAP nationales ou départementales.

Il laisse les modalités d'élections ouvertes, sur liste complète ou incomplète ou sur sigle, selon les conditions locales.

Il institue une instance commune aux 3 Fonctions Publiques, un « super conseil supérieur de la Fonction Publique », qui permettra enfin d'avoir une discussion transversale à terme, dans le cadre d'une Fonction Publique de Métiers.

Cette instance sera constituée à partir du résultat des élections dans les 3 Fonctions Publiques, et le fait pour un syndicat d'avoir au moins un siège dans cette instance lui permettra d'être présent dans chacun des Conseils Supérieurs des 3 Fonctions Publiques.

Le champ de la négociation est étendu aux politiques indemnitaires, à l'action sociale et à la protection sociale complémentaire, au recrutement des personnes handicapées, aux conditions de travail.

Le fonctionnement erratique du Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'Etat sera enfin revu.

Les moyens des organisations syndicales seront renforcés et la prise en compte des responsabilités syndicales dans la carrière des agents concernés sera étendue à la promotion de corps, par la mise en place d'une reconnaissance des acquis de l'expérience. C'est un signal fort donné aux agents qui s'investiront dans le syndicalisme.

Les Fonctions Publiques-CGC saluent l'esprit d'ouverture de la plupart des organisations syndicales représentatives et la volonté du Gouvernement d'arriver à un accord qui respecte l'ensemble des sensibilités syndicales actuellement représentatives, notamment celle de l'encadrement au travers des Fonctions Publiques-CGC.

MOBILITE ET PARCOURS PROFESSIONNELS

D'octobre à décembre 2007, une conférence sociale sur les parcours professionnels qui a réuni les partenaires sociaux et les représentants des trois fonctions publiques s'est tenue et a travaillé sur un certain nombre de points.

A l'issue un projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels reprend les principales propositions issues de cette concertation.

Plusieurs textes relatifs à la mobilité des fonctionnaires sont parus au Journal Officiel du 21 avril 2008, et notamment des décrets instituant une indemnité de départ volontaire, une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint, la création d'une indemnité temporaire de mobilité.

Certains décrets sont en cours de transposition pour le ministère de l'intérieur (le prochain comité technique paritaire central se réunira le 20 juin).